|  |  |
| --- | --- |
| QUESTIONS | RÉPONSES |
| Quels sont les types de polices admissibles? | Les polices temporaires et les polices permanentes (vie entière et universelles) |
| Qui prend en charge la souscription médicale? | La Fondation |
| Qui prend en charge la souscription actuarielle? | La Fondation |
| Quels montants d’assurance acceptez‑vous? | Entre 50 000 $ et 10 M $ |
| Quels sont vos critères de sélection? | À la base, l’espérance de vie (EV) de l’assuré ne doit pas dépasser cinq ans. Toutefois, dans certains cas, un assuré peut être admissible même s’il a une espérance de vie supérieure à cinq ans. Voici notre règle empirique : l’assuré a au moins 70 ans et il a des problèmes de santé ou il a au moins 80 ans et il est en bonne santé. |
| Qui assume le paiement des primes après le don de la police? | La Fondation |
| Qui est le bénéficiaire de la police après qu’elle a été offerte en don? | La Fondation |
| Qui est propriétaire de la police après qu’elle a été offerte en don? | La Fondation |
| Qui prend en charge les procédures relatives au contrôle préalable et aux souscriptions? | La Fondation a établi un partenariat avec les Services caritatifs PENTOR, qui s’occupent de ces questions. |
| Comment le processus se déroule‑t‑il? | Vous communiquez avec nous par téléphone ou par courriel, en nous fournissant les renseignements suivants :   * La valeur nominale de la police * Le montant de la prime annuelle (montant actuel et montant au moment du renouvellement) * Le type de police dont il s’agit   + S’il s’agit d’une assurance temporaire, est-elle convertible sans souscription médicale? * La date d’expiration de la police * Les problèmes de santé de l’assuré * L’âge de l’assuré |
| Depuis combien de temps la police doit-elle être en vigueur? | La police doit être en vigueur depuis plus de deux ans. |
| Sur combien de temps le processus s’échelonne-t-il? | Triage: moins d’une semaine  Souscription médicale : 1 à 2 semaines  Souscription actuarielle : 1 semaine  Formalités relatives au don : 1 jour  **Durée totale : 3 à 4 semaines** |
| Quel est généralement le montant du reçu aux fins d’impôt qui est remis au donateur? | Ce montant varie selon les prévisions de l’espérance de vie de l’assuré, qui reposent sur son âge et son état de santé. |
| Que se passe-t-il si l’un de mes proches parents souhaite devenir bénéficiaire de la police? | Avant d’approuver le don d’une police, nous devons nous assurer qu’aucun proche parent ne souhaite se porter acquéreur de celle-ci. |
| Un tel don est-il légal? | Oui, tout le processus est légal, éthique et approuvé par le gouvernement. |
| Mais qu’est-ce que j’y gagne? | Vous aviez prévu annuler votre police afin de ne plus avoir à assumer le paiement des primes. La Fondation assume le paiement de celles-ci (vous faites donc une économie d’argent), et vous obtenez en retour un reçu aux fins de l’impôt qui vous permet d’en tirer un avantage pécuniaire. |